

CONSEIL D'ADMINISTRATION
MARDI 19 DECEMBRE 2023 – 19h

Barakason – 1 allée du Dauphiné – 44400 Rezé

Procès-verbal

Mme la Maire accueille les arrivant-es et procède à la vérification du quorum :

M. Hugues Brianceau est présent.
Mme Eva Paquereau est présente.
Mme Agnès Cabaret-Martinet est présente.
M. Jean-Christophe Faës est représenté par sa suppléante Mme Nathalie Fond.
M. Maxime Vendé est présent.
M. Roland Bouyer est présent.
M. François Nicolas est présent.
Mme Dominique Poirout est présente.
M. Michel Bourcier est présent.
Mme Brigitte Brault est présente.
Mme Maureen Largouët est présente.
Mme Nelly Landais est présente.

→ 13 membres sur 15 étant présents ou représentés, le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Sont également présent-es :

Mme Mireille Pinaud, Directrice de la Direction Culture et Patrimoine du Département de Loire-Atlantique
Mme Stéphanie Béziau, Directrice de la Direction Culture et Patrimoine de la Ville de Rezé
M. Cyril Jollard, Directeur de la Soufflerie
M. Jérôme Romain, Responsable Administratif et Financier de la Soufflerie
Mme Raphaëlle Matharan, Chargée d'administration de la Soufflerie

M. Nicolas Reverdito, Personnalité Qualifiée, est absent.

Mme Anne-Sophie Lamberthon est excusée pour raisons de santé. Elle a donné pouvoir sans attribution spécifique.

Mme la Maire transmet le pouvoir de Mme Lamberthon à M. Brianceau, qui l'accepte.

Mme la Maire énonce l'ordre du jour :

1. RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
2. PRESENTATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2023
3. DEBUT DE SAISON 2023/2024
4. BUDGET PRIMITIF 2023
 - 4.1 Décision budgétaire portant virement de crédits
 - 4.2 Prévision de résultat des comptes clos au 31/12/2023
5. LANCEMENT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
6. BILAN MORAL DE FIN DE MANDAT
7. DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PROCHAINE DIRECTION
8. QUESTIONS DIVERSES
 - 8.1 Point d'information sur la Convention de Mises à Disposition entre la Ville de Rezé et la Soufflerie
 - 8.2 Point d'information sur le Contrat de Partenariat entre le chœur Aria Voce et la Soufflerie

Mme la Maire demande s'il y a d'autres 'questions diverses' à ajouter à l'ordre du jour. Il n'y a pas d'autres questions diverses.

La séance est ouverte.

Mme la Maire remercie Cyril Jollard pour ses 5 ans de mandat effectué dans des conditions hostiles dans ce contexte de pandémie. Elle salue le travail effectué et un niveau d'ambition qualitatif sur la programmation dans des conditions non évidentes.

1.RAPPEL DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le personnel de la Soufflerie a procédé à l'élection de ses Administrateurs/trices Représentant-es du Personnel le 22 septembre 2023.

Ont été élues :

rang 1 – Mme Maureen Largouët, salariée de la Soufflerie depuis juin 2020, Responsable de la billetterie et des relations avec le public

rang 2 – Mme Nelly Landais, salariée de l'ARC depuis août 2009, Chargée du Développement des publics et de l'action culturelle, déjà ARP sur le précédent mandat

rang 3 – Mme Prune Razafindrakaola, salariée de la Soufflerie depuis mars 2019, Chargée du Développement des publics et de l'action culturelle, suppléante de Mme Largouët

rang 4 – Mme Fanny Grellier, salariée de la Soufflerie depuis mars 2016, Chargée de production, suppléante de Mme Landais, déjà ARP suppléante sur le précédent mandat.

Suite à ce renouvellement, la liste des administrateurs et administratrices de la Soufflerie et de leurs suppléants et suppléantes est ainsi constituée au 19 décembre 2023 :

		Election/Désignation	Fin de mandat	
Ville de Rezé	Mme Agnès Bourgeois, Présidente	E - 30/03/2022	29/03/2025	
	M. Hugues Brianceau, Vice-Président	E - 30/03/2022	29/03/2025	
	Mme Eva Paquereau	D - 10/07/2020	03/2026	
	Mme Agnès Cabaret-Martinet	D - 10/07/2020	03/2026	
	M. Jean-Christophe Faës	D - 10/07/2020	03/2026	
	M. Maxime Vendé	D - 10/07/2020	03/2026	
	M. Roland Bouyer	D - 10/07/2020	03/2026	
	M. François Nicolas	D - 10/07/2020	03/2026	
	Département	Mme Dominique Poirout	D - 19/07/2021	03/2028
	Région	Mme Anne-Sophie Lamberthon	D - 23/09/2021	03/2028
Personnalités Qualifiées	M. Michel Bourcier	D - 23/09/2021	22/09/2024	
	Mme Brigitte Brault	D - 23/09/2021	22/09/2024	
	M. Nicolas Reverdito	D - 23/09/2021	22/09/2024	
Représentant-es du personnel	Mme Maureen Largouët	E - 22/09/2023	21/09/2026	
	Mme Nelly Landais	E - 22/09/2023	21/09/2026	

La désignation conjointe par la Ville, le Département et la Région des trois Personnalités Qualifiées devra être renouvelée pour le 23/09/2024 au plus tard, ce qui demande à être anticipé.

2.PRESENTATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2023

Mme la Maire demande si les Administrateurs et Administratrices ont des remarques à émettre sur le procès-verbal du précédent conseil, qui s'est tenu le 06/07/2023. Le procès-verbal a été communiqué aux membres du Conseil en **Annexe 1** du dossier de convocation pour le Conseil du 19/12/2023. Les Administrateurs et Administratrices n'ont pas de remarques. Mme la Maire signe le procès-verbal.

3. DEBUT DE SAISON 2023/2024

Cyril Jollard fait le constat d'un début de saison un peu lent mais qui s'achève par un mois de décembre affichant complet avec les spectacles de Boubacar Traoré, Hortense Belhôte et Dominique A. Les 9 représentations scolaires ont également été complètes. Du 21/06/2023 au 15/12/2023 nous avons vendu 386 cartes d'adhésion. 71 cartes de la saison 22/23 étant encore en cours de validité, nous avons actuellement 457 cartes actives. Ce retour dans les salles du public sur des projets très différents fait espérer un 1^{er} semestre 2024 peut-être un peu plus joyeux.

La programmation de ce début de saison est pluridisciplinaire avec 30% de Musiques Actuelles, du Monde, Jazz et Baroque, 37% de Danse, Théâtre, Cirque, et 33% d'autres disciplines. Elle a été construite à la faveur notamment de 4 coréalizations avec les partenaires que sont Jazz en Phase, le Grand T et le lieu unique. 36% des représentations ont eu lieu à l'Auditorium, 33% à la Barakason et 8% au Théâtre. Sur les 27 représentations (20 programmes), 18% des artistes venaient de l'international, 50% de France hors Région, 5% de la Région, 18% de Nantes Métropole, 9% de Rezé.

Le travail d'action culturelle s'est articulé

- autour du très jeune public avec le spectacle d'objets *Hablame cosita*
- en direction de l'Education Artistique et Culturelle avec : le ciné-concert *Ali Baba et les 40 voleurs*, le début du CLEA signé entre la Ville de Rezé et la DRAC Pays de la Loire, et une formation à l'attention des animateurs du périscolaire
- en direction de l'enseignement supérieur (travail avec un lycée de Nantes et un lycée en Vendée).

Les accueils en résidences ont représenté 60 jours pour 13 équipes artistiques différentes, dont 37% de projets en musique contemporaine, 27% en musiques actuelles, 30% en danse contemporaine, 7% en théâtre.

3 spectacles coproduits en 2022 ou 2023 ont été diffusés sur ces 3 mois : *Space songs* de l'Alambic Théâtre, *Moche #04* de Laurent Cebe, et *Cabaret brouillon* de Loïc Touzé.

Les grandes satisfactions de ce début de saison sont la conférence spectaculaire d'Hortense Belhôte, les deux soirs complets au Théâtre de Dominique A, et ce soir [19 décembre] le concert d'Aria Voce qui affiche également complet avec une œuvre du XVII^{ème} siècle très rarement jouée : un manuscrit retrouvé par Etienne Ferchaud à la bibliothèque de Dresde, présenté en parallèle d'une œuvre du compositeur de musique contemporaine Arvo Pärt.

Globalement c'est une saison qui a débuté plus tard que les précédentes : on sent plus d'énergie de la part de l'équipe permanente à la fin octobre début novembre qu'à la même période en 2022.

Le travail avec Olivier Langlois a débuté : réunions de programmation, rencontres avec les partenaires et les contributeurs, échanges sur le budget avec Jérôme Romain. Cyril Jollard a de son côté préparé l'avenir des artistes jusqu'à présent associés pour leur trouver de nouveaux partenaires : de nouveaux diffuseurs, des endroits refuges.

4. BUDGET PRIMITIF 2023

4.1 Décision Budgétaire portant virement de crédits

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles relatifs aux dépenses imprévues (chapitre 022) tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 30/10/15, portant création de la Soufflerie,

Conformément à l'article 15-1 des statuts de la Soufflerie :

« L'ordonnateur de la Soufflerie est autorisé à effectuer des virements, en cours d'exercice, du chapitre des dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section, via une décision budgétaire transmise en Préfecture. Le Conseil d'administration doit ensuite confirmer cette décision. »

Conformément à la délibération n°2023-02-04,

Conformément à la Décision Budgétaire portant virement de crédits 202301_DECBUDG du 7 décembre 2023 :

Jérôme Romain présente cette Décision budgétaire.

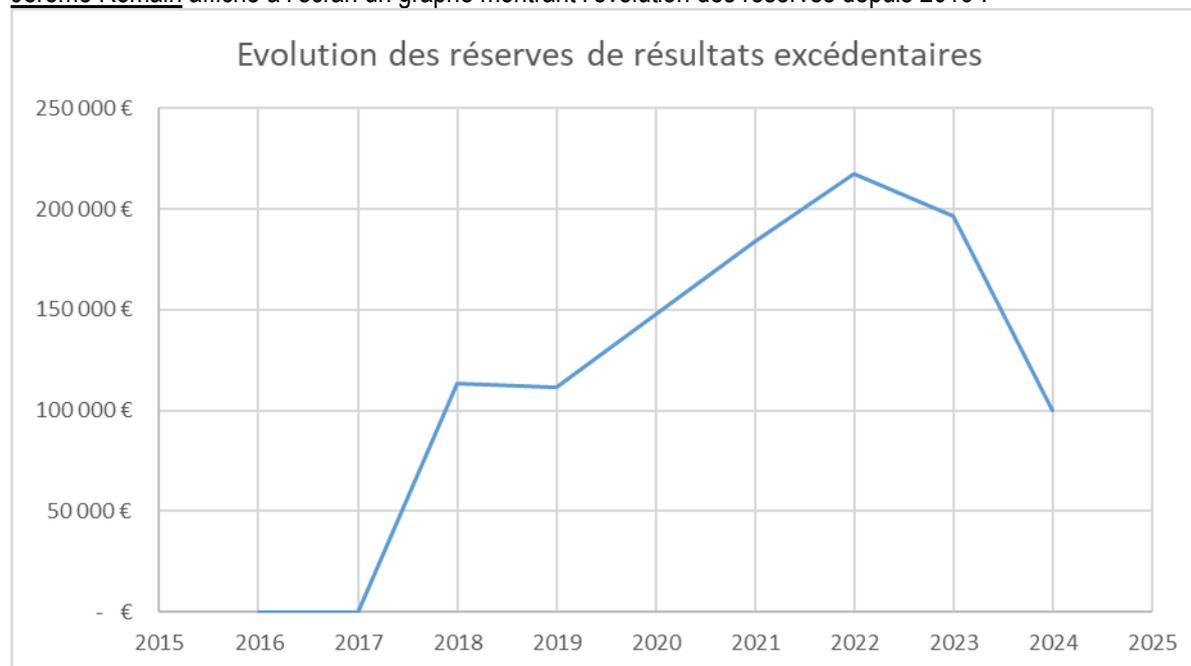
Il est proposé au Conseil d'administration de confirmer la Décision budgétaire portant virement de crédits 202301_DECBUDG, qui stipule que le Directeur décide de **virer 500,00€ du Chapitre 022 – Dépenses imprévues au Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Compte 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion).**

Mme la Maire met au vote cette décision budgétaire.

La Décision budgétaire est confirmée à l'unanimité.

4.2 Prévision de résultat des comptes clos au 31/12/2023

Jérôme Romain affiche à l'écran un graphique montrant l'évolution des réserves depuis 2016 :



Le Budget Primitif 2023 actualisé a été joint en **Annexe 2** du dossier de convocation. Il en ressort les éléments suivants :

Projection de résultat

L'exercice 2023 se clôture avec une perte estimée à environ -106.000 € pour la section d'exploitation et un excédent de +11.305€ pour la section d'investissement.

Investissement

Pour la section d'investissement, l'enveloppe disponible au BP 2023 pour financer de nouvelles acquisitions n'ayant pas été entièrement consommée, cela explique ce résultat excédentaire qui se reporte en 2024.

Parmi les immobilisations acquises durant l'année, on note :

- un vélo électrique avec chariot permettant à la Soufflerie de transporter rapidement et facilement matériels techniques ou achats alimentaires entre les trois lieux exploités par la Soufflerie.
- un PC accompagné de périphériques dédié à la technique pour la gestion audionumérique des salles
- de nouveaux micros HF.

Exploitation

On constate une activité volatile en termes de remplissage de billetterie : le prévisionnel n'est pas au même niveau au 16/11/2023 qu'au 16/12/2023, les spectacles complets de décembre ne s'affichant pas ainsi en novembre.

L'année 2023 se confronte à l'arrêt de toutes les aides financières publiques liées à la crise sanitaire, à la non reconduction des différents plans de relance, et à une forte inflation des coûts liée au contexte international.

Dépenses

Comme chaque année, la programmation du 1^{er} semestre de l'année en cours est calée depuis le printemps de l'année N-1. Pour 2023, le 1^{er} semestre comprenant la saison 2022 / 2023 était engagé depuis le printemps de l'année 2022. Ainsi, si 70% des recettes de la Soufflerie sont récurrentes grâce aux contributions, une majorité de coûts est également engagée dès l'année précédente, ce qui réduit les marges de manœuvre pour faire face aux aléas conjoncturels. C'est dans cette logique de programmation que les coûts artistiques ont été maintenus en 2023 à un niveau équivalent aux dépenses artistiques de l'année 2022 pour un montant global de 455.356 €.

La médiation, comprenant l'éducation artistique et culturelle et l'irrigation territoriale, a été soutenue pour sa part à hauteur de 45.464 €.

La masse salariale des salariés permanents ne bénéficie plus d'exonérations de cotisations Urssaf liées à la crise sanitaire (pour rappel, l'année 2022 avait encore profité de plus de 48.300 € d'exonérations de cotisations Urssaf).

Le départ de Charlotte Duchamp, Secrétaire générale, n'est pas remplacé sur la fin de l'année 2023, générant une part d'économies sur le poste de près de 20.000 €. Elle ne sera pas remplacée non plus dès le 1^{er} janvier 2024.

La Soufflerie prend désormais seule en charge le poste de comptable représentant un coût supplémentaire de 43.000 € sur l'année. Mme Degalle a finalement quitté les effectifs en juin 2023 mais son départ était prévu au 31/12/2022 ; un recrutement a donc été actif dès début 2023. La fin retardée de la mise à disposition du personnel de la Ville sur le poste aurait permis d'économiser 18.000 € à la Soufflerie en repoussant l'embauche sur ce poste.

Recettes

Sur le volet des recettes, hors contributions, les subventions sont en baisse de 41.000 € par rapport à 2022 en raison de la disparition des aides liées aux différents plans de relance (DRAC) mis en place en 2022.

Les subventions sont conformes au budget prévu, hors subvention de la ville de Rezé pour mise à disposition de personnel.

Les recettes propres en 2023 sont en revanche équivalentes à 2022.

Les efforts sur la billetterie aidée par une communication mieux ciblée ont permis de dépasser les objectifs prévus au BP 2023 et de faire mieux qu'en 2022 pour atteindre un montant global de 137.000 €.

Mais les recettes du bar tout comme les recettes de locations restent inférieures à 2022 et inférieures aux objectifs prévus.

Projection de résultat

Pour faire face à ces différentes pertes de recettes, certains postes ont fortement réduit leurs dépenses, principalement la communication avec une baisse de 19.000 € comparée aux dépenses de 2022.

Par rapport au budget primitif voté pour 2023, les charges d'activité sont inférieures de plus de 73.000 € en raison des mesures d'économies prises par les différents services durant l'année pour tenter de pallier la baisse des recettes et les difficultés à trouver de nouvelles ressources.

Ces différents constats accumulés permettent d'envisager un exercice 2023 déficitaire d'environ -106.000 € qui sera affecté en 2024 aux réserves de report à nouveau qui s'élèvent à +196 513 €. Cette perte représente 6% du budget global réalisé sur 2023.

Cyril Jollard prend la parole au sujet de ce résultat négatif. Il explique que ce déficit concerne la Programmation et non le Fonctionnement. Il a fait le choix de maintenir son engagement face aux artistes et assume cette prise de risque. L'année 2023, c'est entre 500 et 700 artistes accueillis en termes de nuitées, de repas... Le calcul de risque a été posé à 50 000€. Cyril Jollard considère rétrospectivement qu'il aurait dû procéder à 1 ou 2 annulations et regrette de ne pas avoir informé Hugues Brianceau plus tôt. Il souligne que l'explosion des coûts n'est pas traduite dans ce report à nouveau.

Dominique Poirout explique qu'en tant que participante à de nombreux Conseils d'Administration, elle peut en effet confirmer la réalité de cette explosion des coûts que toutes les structures observent. Explosion des coûts des matières premières, explosion des coûts des frais d'approche [Voyages, Hébergements, Repas]. Il y a un équilibre à maintenir ; la culture est source d'emploi, choisir de déprogrammer c'est aussi impacter cet écosystème. Mais nous sommes aussi comptables des deniers publics. Malheureusement les collectivités sont de plus en plus exsangues ; c'est pourquoi nous devons nous demander comment diffuser autrement.

François Nicolas remarque : « Je vous trouve un peu dur avec vous-même ». Il émet l'hypothèse que c'est peut-être justement parce que Cyril Jollard a maintenu la programmation que la Soufflerie a enregistré cette belle fréquentation en décembre. Il demande s'il n'y a pas d'autres solutions que l'hébergement en hôtel ?

Cyril Jollard répond que l'hébergement en Air BnB ne présente pas toujours un standing suffisant et engendrerait de plus un temps de gestion pour l'équipe (nettoyage, changement des linges, etc.) qui ferait que l'opération ne serait finalement pas rentable.

Cyril Jollard fait le constat que l'on a formé des milliers d'artistes, et que cela devient difficile de leur dire qu'ils ne peuvent pas jouer. Il reconnaît que son projet, axé sur les grands formats, est coûteux en frais d'approche.

Hugues Brianceau rejoint l'analyse de Dominique Poirout. Il ajoute qu'il faut être en alerte pour les années à venir, notamment par rapport au soutien de la DRAC, qui est le plus gros subventionneur de la Soufflerie. Les collectivités territoriales ne pourront pas abonder si le budget est déficitaire. Sanctuariser le report à nouveau restant sera l'une des missions d'Olivier Langlois.

5. LANCEMENT DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

→ Ce point fait l'objet d'un vote

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leur fonctionnement,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 30/10/15, portant création de la Soufflerie,

Conformément à l'article 16-2 des statuts de la Soufflerie,

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) et à son décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au rapport d'orientation budgétaire :

« Un rapport d'orientation budgétaire présentant les orientations budgétaires envisagées par la Soufflerie doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Y sont notamment précisées :

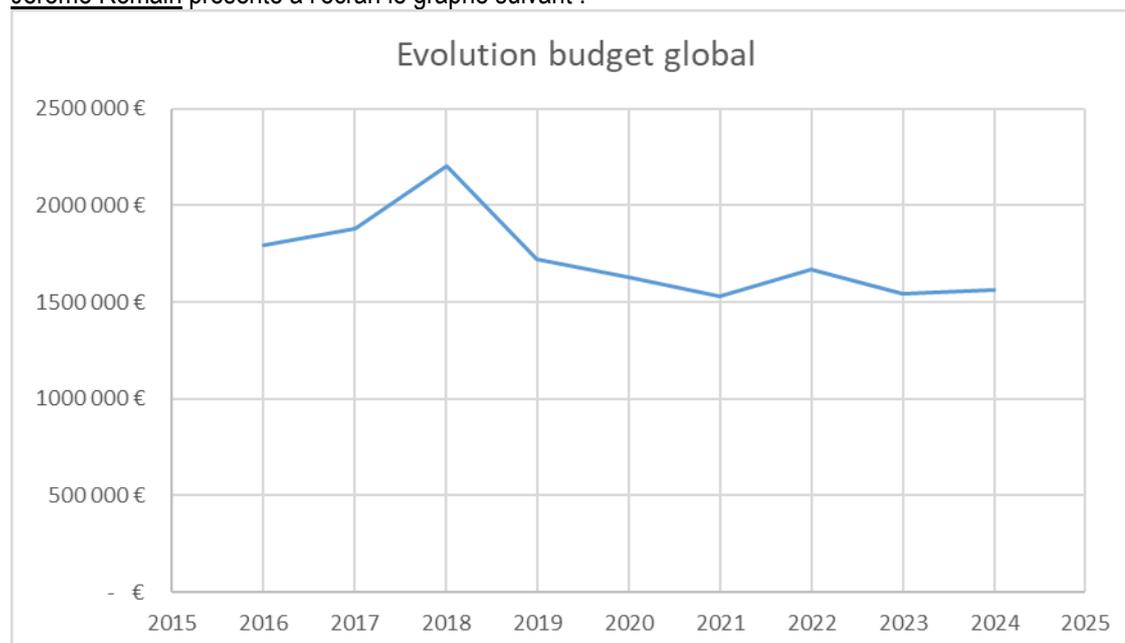
- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget
- les principales évolutions relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et la Soufflerie
- les informations relatives aux ressources humaines : structure des effectifs, dépenses de personnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce rapport. »

Vue la proposition d'hypothèse du Budget Primitif 2024 jointe en Annexe 2 du dossier de convocation, il est proposé au Conseil d'administration de débattre des principales orientations ci-après énoncées et d'en prendre acte.

Ce rapport a pour objectif d'informer les membres du Conseil d'administration des éléments significatifs en dépense comme en recette utiles à la préparation du budget principal au titre de l'année 2024.

Jérôme Romain présente à l'écran le graphe suivant :



Le pic constaté en 2018 représente l'accueil exceptionnel du Cirque Plume. Son budget de 600 000€ est quasiment égal à la totalité du budget artistique de la Soufflerie, et n'est donc pas représentatif d'un fonctionnement habituel. Ce projet avait été monté en coréalisation avec 5 à 6 partenaires.

Rapport d'orientation budgétaire

Ce rapport d'orientation budgétaire présente une hypothèse de budget primitif pour l'année 2024 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'ouvre lors du Conseil d'administration de l'EPCC la Soufflerie réuni le 19 décembre 2023.

Le budget primitif estimé pour l'année 2024 s'élèverait à 1.566.763 €, en baisse de 11% par rapport au budget primitif 2023.

Ce budget est bâti dans un contexte de ressources plus restreint depuis 2023 et se place dans une année de transition liée au changement de direction de la Soufflerie. Le premier semestre 2024 comporte la fin de programmation de la saison 2023 / 2024 établie sur les bases du projet de Cyril Jollard. Olivier Langlois, nouveau directeur de la Soufflerie au 1^{er} janvier 2024, prenant pour sa part la programmation du second semestre.

1.Section Exploitation : les Recettes

Dans ce cadre budgétaire, les recettes estimées pour le budget primitif 2024 se présentent ainsi :

- un volume de subventions (hors contributions) à hauteur de 204.183 €, soit une baisse de 8% par rapport au budget réalisé 2023, en raison principalement de l'arrêt des aides liées aux différents plans de relance (pour rappel : 100.000 € avaient été obtenus de la part de la DRAC et du CNM).
- les recettes propres ont été réévaluées en tenant compte des éléments de programmation connus et des remplissages de salles estimés à ce jour. Dans le cadre du changement de direction de la Soufflerie, l'année 2024 est une année de transition entre la fin de saison 2023 / 2024 comprenant la programmation du projet de Cyril Jollard, et dans l'attente plus précise d'éléments liés au projet défendu par Olivier Langlois, nouveau directeur de la Soufflerie. Soit une baisse de 10% des recettes propres estimées à 139.544 €, bar et billetterie compris. Jérôme Romain explique qu'une philosophie de prudence a été appliquée sur les recettes de billetterie depuis deux ans : il ne faut pas estimer trop haut car cela est difficile à rattraper par la suite. Cyril Jollard ajoute que la question des appels à projets fragilise les structures, notamment sur le salariat (subvention non garantie). Le pacte avec l'Etat est atteint.
- les produits de coréalisation tiennent compte également de cette année de transition avec un nombre de projets en coréalisation en diminution en 2024.

2.Section Exploitation : les Dépenses

En corrélation à ces recettes, la Soufflerie tient à garantir et à maintenir un niveau budgétaire constant nécessaire à la réalisation de plusieurs de ses projets. Le niveau des dépenses estimées pour le budget primitif 2024 se décompose ainsi :

- les rendez-vous *A Mercredi ?* programmés à la fin du premier semestre 2024 sont renforcés avec un budget de 31.817 €, supérieur au budget réalisé en 2023.
- le festival *Up !* est renforcé avec un budget alloué de 37.040 € soit 12.000 € de plus qu'en 2023.
- la médiation, comprenant l'éducation artistique et culturelle et l'irrigation territoriale, voit également son budget soutenu à hauteur de 49.480 €, un total supérieur au budget réalisé en 2023.
- le budget communication est plus restreint que les années passées, étant estimé à 60.600 €. Il faut préciser qu'une part du budget communication est désormais directement affectée aux budgets du festival *Up !* et des rendez-vous *A Mercredi ?* pour une somme globale de 6.400 € afin d'être au plus près des coûts réels nécessaires à ces projets. Soit un montant global de coûts dédiés à la communication en 2024 de 67.000 €.

Le changement de direction qui s'opère sera l'occasion de réorienter la communication de la Soufflerie. La baisse des coûts de communication qui s'élève à 14.000 € par rapport au budget réalisé en 2023 s'explique par un renouvellement de certains prestataires (graphistes, rédacteurs).

- le budget consacré aux résidences artistiques est comparable au budget réalisé en 2023 avec un montant prévu de 43.200 €.
- le budget pour la programmation a été évalué suivant le nombre d'événements programmés pour le premier semestre 2024 et tenant compte d'éléments de programmation estimés pour le second semestre. Pour l'année, l'ensemble de toutes les dépenses artistiques reste ainsi maintenu à la somme globale de 365.557 € contre un peu plus de 450.000 € de dépenses artistiques en 2022 et en 2023.

- les charges de fonctionnement sont en progression comparées au BP 2023 en raison de l'augmentation des primes d'assurance, et des coûts liés à la location d'un nouveau véhicule de tourisme pour le transport des artistes, qui devrait compenser le recours aux chauffeurs privés. Les autres postes de dépenses restent maintenus à un niveau équivalent au BP 2023.
- la masse salariale de l'effectif permanent est constante sur 2024 et correspond au budget réalisé de l'année 2023. La Soufflerie finance désormais le poste de comptable auparavant mis à disposition par la ville de Rezé, soit un surcoût de l'ordre de 43.000 € annuels, pour un poste à 80% plus conforme aux besoins de la Soufflerie. Le poste actuellement vacant de Secrétaire général·e reste prévu au BP 2024 en prévision de son futur recrutement qui sera décidé par la prochaine direction de la Soufflerie. Jérôme Romain rappelle que le poste ne sera cependant pas pourvu dès le 1^{er} janvier ; le recrutement intervenant après un temps d'observation de la nouvelle direction. Il n'y a pas d'autre variation d'effectifs prévue sur l'année 2024.
- le niveau des dotations aux amortissements pour l'année 2024 est conforme à l'inventaire immobilier régulièrement amorti par la Soufflerie. La variation avec le BP 2023 s'explique par la fin d'amortissement de certaines immobilisations dont la nouvelle version du logiciel de comptabilité acquis en 2022 et des matériels techniques son et lumière acquis en 2021.

3. Section Investissement

Le budget de la section investissement estimé pour 2024 est calculé selon les besoins en dotations aux amortissements pour l'année (16.251 €) et prévoit une enveloppe de 17.900 € disponible pour des besoins d'investissements grâce en partie à l'excédent de résultat de l'année 2023 d'un montant de 11.305 € reporté sur 2024.

4. Conclusion

L'enjeu qui s'ouvre pour la Soufflerie est de poursuivre ses efforts pour soutenir ses ventes de billetterie et accroître ses autres recettes propres.

Les financements publics devenant pour leur part plus restreints, il conviendra également d'assurer le renouvellement du conventionnement de l'établissement avec la DRAC pour les quatre années à venir dans le cadre du projet artistique de la nouvelle direction.

La pression sur les charges va continuer de se poursuivre notamment sur les coûts et embauches techniques (intermittents) où des possibilités d'optimisation restent à étudier.

Le projet artistique de la nouvelle direction de la Soufflerie pourra également aménager et revoir la répartition de l'enveloppe budgétaire disponible en fonction des différents projets portés par la Soufflerie (festival *Up !, A Mercredi ?*, résidences artistiques, médiation culturelle, diffusion, partenariats, etc...).

La masse salariale des permanents reste circonscrite, tout éventuel remplacement devra être étudié au préalable.

François Nicolas suggère deux pistes d'économie : limiter la programmation des grands ensembles en 2024, et demander à la Mairie de faire la communication de la Soufflerie.

Cyril Jollard explique que les temporalités de travail sont trop différentes, mais rapporte aussi que la Soufflerie a parfois recours au service communication de la Mairie sur certains projets très occasionnels, ou recours à la reprographie.

Hugues Brianseau ajoute que la Mairie n'a pas les compétences en interne pour assurer la communication d'une structure culturelle ; la Mairie devrait faire appel à une agence, ce qui coûterait de l'argent à la Ville.

Le Conseil constate à l'unanimité le lancement du débat d'orientation budgétaire.

6. BILAN MORAL DE FIN DE MANDAT

→ Ce point ne fait pas l'objet d'un vote

Conformément à l'article 12.2 des statuts de La Soufflerie :

« (...) Le (la) directeur (trice) présente au conseil d'administration un rapport sur la mise en œuvre de son projet. »

Il s'agit de présenter un bilan moral du mandat de M. Jollard à la direction de la Soufflerie. Cyril Jollard présente un bilan moral et artistique des années 2019 à 2023.

Ce projet a été écrit en 2018 pour une prise de poste en 2019. Cela semble aujourd'hui très loin.

Les axes phares en étaient la priorité donnée à la création, l'expérimentation, au contemporain, à la prise de risque sur des projets d'avant-garde, face au constat que nous avons déjà beaucoup de scènes généralistes.

Quand on arrive dans le lieu pour lequel le projet a été imaginé, on se trouve en face d'une situation concrète, des contraintes techniques, qui demandent une réécriture du projet.

Ces années ont été l'occasion d'apprendre un travail : on ne se forme pas à diriger un établissement culturel, c'est un métier que l'on apprend au jour le jour, et cet apprentissage est toujours en cours à la fin du mandat.

Le fantasme artistique initial se trouve confronté à la réalité du quotidien et de l'humain ; cela force à une posture d'humilité.

Cyril Jollard avait une habitude des lieux atypiques, de formats expérimentaux ; c'était très différent pour l'équipe ici qui n'avait pas cette histoire. Cyril Jollard de son côté n'avait auparavant jamais travaillé avec une municipalité.

Son projet a été choisi par une municipalité qui a changé un an après, et s'est trouvé confronté à la pandémie. Heureusement, il ne lui a pas été demandé de changer son projet en cours de route.

En réaction à la pandémie, a été créé le Journal de la Soufflerie, qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville. Tout l'écosystème a continué d'être sollicité (journalistes, graphistes, etc.). De nouveaux formats ont été mis en place, dont les *A mercredi ?*. Un groupe Solidarité a été créé au sein du personnel, pour mener des actions avec le Secours Populaire, les Rockeurs ont du cœur, etc.

Un travail de fond a été mené avec les artistes associé-es ; faisant de la Soufflerie en endroit refuge. Le partenariat avec Eve Risser, accompagné par le dispositif "Compositrice associée" de la DGCA/Sacem, en est l'exemple le plus abouti : grâce à ce compagnonnage, Eve est entrée dans une dynamique et une structuration dans laquelle la Soufflerie a été très utile.

La Soufflerie a œuvré à mettre en réseau les artistes entre eux.

Le projet a fait identifier le lieu autrement ; à une échelle nationale voire internationale, notamment via le travail autour des coproductions. Il y avait beaucoup de modestie précédemment ; le projet a fait se déployer la Soufflerie.

Cyril Jollard s'est saisi fortement de toutes les questions qui se déploient autour de celle de la parité femmes/hommes. 50% de la programmation était féminine dès la seconde saison, et cela n'a pas faibli depuis. Cela s'est intégré dans l'ADN de la programmation de la structure, et cela s'est vu dans les réseaux : les femmes artistes attirent les autres femmes artistes.

La préoccupation écologique a aussi été au cœur du projet, avec l'élimination de l'usage du plastique en faisant appel à un traiteur utilisant des contenants en verre.

La mise en place du conventionnement avec la DRAC a donné lieu à un travail passionnant avec les équipes de l'Etat. Nous avons été soutenus, conseillés, nous avons bénéficié d'un véritable accompagnement bienveillant et précieux.

Cela nous a permis de montrer dans cette salle, dans cette ville, des artistes mondialement reconnus : Anne Teresa de Keersmaeker, Brad Mehldau (qui remplit la Philharmonie de Paris dont la jauge est de 2500 places) : nous avons réussi à les faire venir, à créer des moments de rencontre privilégiés avec le public.

Durant ces 5 années, l'activité de la Soufflerie a beaucoup augmenté : 60 jours de plus par an d'occupation des lieux. Depuis 2018, les jours de résidences ont été multipliés par 3 voire par 7. Il y a à présent 100 nuitées de plus par saison. La Soufflerie a intégré le cercle des lieux culturels où quelque chose se passe. Les partenariats ont augmenté de 25%.

Cyril Jollard souligne la qualité du dialogue avec l'équipe de la Ville, la facilité de contact et la confiance témoignée, pour laquelle il exprime ses remerciements. Il souligne par ailleurs le précieux soutien du département et regrette l'absence de la région ce soir.

Enfin, il relate que la rencontre avec le format EPCC aura été une vraie découverte pour une meilleure compréhension de la notion du service public de la culture.

François Nicolas : merci pour la politique tarifaire, et merci pour avoir notamment programmé Organic Orchestra : une proposition novatrice de qualité et sans surcoût.

Cyril Jollard : remercie Jérôme Romain pour la transparence budgétaire mise en place et la pédagogie qu'il aura apportée aux questions financières. Il souligne l'importance de cet aspect pour une structure qui gère de l'argent public, et l'impact positif que cela peut avoir dans la relation aux contributeurs.

Dominique Poirout : a fait partie de la précédente municipalité et a connu l'ARC avant de devenir élue départementale au cours du mandat de Cyril Jollard. Elle constate un rajeunissement du public de la Soufflerie. Le lieu a accompli un travail de rampe de lancement pour de nouveaux artistes. Cela n'est pas facile, c'est long et lent, et synonyme de prise de risque. Dominique Poirout se dit fière que le département ait accompagné un lieu capable de faire cela. Elle cite pour exemple Léa Vinette, rezéenne, qui a fait ses premiers pas de résidence à la Soufflerie. Elle salue le travail mené autour de la question de la parité. Dominique Poirout souligne que la Soufflerie s'est ouverte à un public qui n'a pas l'habitude de franchir les portes d'une salle de spectacle ; via notamment la création des *A mercredi ?*. Dans ce cadre, elle cite pour exemple le concert *In C* par Erwan Keravec et ses 20 sonneurs le 21 juin dernier à la Balinière. La Soufflerie est à présent repérée par les personnalités du milieu de la création et de la diffusion. Merci d'avoir pris soin de ces personnes qui ne peuvent pas venir au spectacle, via la politique tarifaire notamment, mais pas uniquement. Olivier saura continuer, pour l'avoir déjà mis en place au Grand T.

Cyril Jollard : le projet a voulu rendre le lieu attractif, hospitalier. La Soufflerie a coproduit 70 spectacles en 5 ans. Ce sont des spectacles qui tournent maintenant : le nom de la Soufflerie se propage ainsi. *In C* peut à nouveau être pris en exemple à ce sujet. Cyril Jollard conclue en remarquant : "j'ai fait un lieu d'artistes".

Hugues Brianceau : remercie à son tour Cyril Jollard : "on ne s'est pas choisis, mais la greffe a pris". Hugues Brianceau salue la création des Clubs360 et l'évolution du public avec "moins de têtes blanches". Il note qu'il reste encore un travail à faire sur les tarifs en direction des 15/25 ans, la Commission Jeunes ayant soulevé la question de passer à 10€ voire 5€/spectacle.

Monsieur Olivier Langlois est invité à se joindre à la séance.

Mme la Maire accueille M. Olivier Langlois et lui propose de se présenter aux membres du Conseil.

Olivier Langlois explique qu'en plus de 20 ans d'exercice dans le domaine culturel, il a toujours eu beaucoup d'affection pour les projets qui impliquent un territoire et ses habitants. Il a ainsi traversé des expériences en ce sens dans quasiment tous les établissements où il a travaillé. Pour son dernier poste occupé, au sein du Grand T, il était responsable des projets hors les murs. Précédemment en poste à Indre, il menait des projets non pas liés à des salles mais des 'projets situés', pensés avec des habitants, sous des formats divers et variés. L'axe principal d'un tel type de projet est la construction avec les personnes qui habitent un territoire. C'est dans ce sens que son projet de direction de la Soufflerie a été écrit.

La volonté d'Olivier Langlois est de continuer ce qui a été fait en s'appuyant sur un socle, une histoire, mais d'envisager les choses différemment, notamment aussi par rapport à l'évolution des politiques culturelles. Comment fait-on d'un projet culturel un projet en connexion avec ces enjeux-là ?

L'idée est de connecter fortement la Soufflerie à son environnement métropolitain et rezéen, de l'associer aux autres acteurs culturels de la Ville, mais pas uniquement. Faire à son tour de la Soufflerie un 'projet situé'.

Olivier Langlois rencontrera rapidement les acteurs du territoire, pour comprendre ce qu'ils défendent et voir ce que l'on peut faire ensemble. Il souhaite rencontrer les habitants et les services municipaux pour travailler ensemble à rendre le projet de la Soufflerie perméable. Dans les grandes lignes, il s'agira de proposer moins de diffusion pure pour laisser la place à des connexions et des actions culturelles à imaginer. On fera varier les formats de rencontre : il y a trois lieux... et tout un territoire. On construira des saisons variées avec des rencontres variées selon les partenariats que l'on parviendra à tisser : il y a aura un socle de programmation en salle et une autre partie de programmation hors les murs pour favoriser la rencontre avec de nouveaux publics. Olivier Langlois a expérimenté ce type de projet plusieurs fois depuis de nombreuses années : la mise en place est longue, mais cela fonctionne.

Le projet sera polymorphe et prendra place dans des lieux non dédiés. Il s'appuiera sur les *A Mercredi* et inventera d'autres formes. Il laissera la place à l'imprévu et n'appliquera pas de recettes toutes faites.

Tout cela vient croiser l'enjeu de la Barakason. Comment faire vivre ce lieu au-delà de la diffusion et des résidences ? Il s'agit de l'imaginer comme un lieu de vie axé sur le spectacle mais pas uniquement. La Soufflerie pourrait être un de ces acteurs du lieu, mais pas le seul ; ni le seul à piloter. L'idée serait d'accueillir des implications d'habitants pour en faire une fabrique d'expériences humaines, artistiques... mais surtout collectives. Olivier Langlois en effet se revendique de l'Education Populaire et des actions collectives. Avec l'idée de l'énergie de la dynamique associative, il souhaite trouver les points d'accointance pour toucher le plus largement.

François Nicolas : sur la question du territoire, je vous recommande l'ouvrage de Damien Deville, enseignant chercheur à la Sorbonne, qui travaille sur les manières d'habiter les territoires.

Hugues Brianceau : l'arrivée d'Olivier est un nouveau palier pour la Soufflerie, dans la continuité du travail initié par Cyril, avec des formes qui correspondent encore un peu plus à la politique de la Ville avec ce travail commun d'aller chercher les publics, comme cela a été fait avec la médiathèque où viennent les enfants du quartier Château. On pourra les faire venir à l'Auditorium parce qu'ils auront connu la Soufflerie sur le terrain.

Olivier Langlois : nous reparlerons de tout cela aussi avec nos tutelles : l'Etat, le département, la région. Nous allons bouger des choses donc il faut le voir avec eux aussi.

7.DELEGATIONS DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PROCHAINE DIRECTION

Jérôme Romain présente cette délégation, qui fait l'objet d'un vote du Conseil :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R. 1431-1 et suivants,

Vu la loi N° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 30 octobre 2015 portant création de l'établissement public de coopération culturelle dénommé 'La Soufflerie',

Vu les statuts de la Soufflerie,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de la Soufflerie adopté par le conseil d'administration le 10 mars 2016 (délibération n° 2016-03-02),

Considérant la délibération n°2023-07-03 du 6 juillet 2023 relative à la nomination de Monsieur Olivier Langlois à la direction de la Soufflerie à compter du 01/01/2024 dans le cadre d'un mandat de 5 ans :

Cette délibération détermine les délégations de pouvoirs données par le Conseil d'administration à Monsieur Olivier Langlois à compter du 01/01/2024, en sa qualité de directeur de la Soufflerie.

Cette délibération vise la nature, le contenu et le cas échéant les limites et seuils des pouvoirs délégués. Elle constitue ainsi une délégation effective et permanente à Monsieur Olivier Langlois, qui l'accepte durant la durée de son mandat.

1.Délégation contractuelle

Le Conseil d'administration donne pouvoir à **Monsieur Olivier Langlois** d'effectuer les opérations et de conclure les contrats et leurs éventuels avenants permettant l'entier accomplissement des missions et activités de la Soufflerie, dans les limites des crédits votés pour chaque exercice budgétaire, dans le cadre suivant :

- Contrats de spectacles, sans limitation de montant
- Contrats commerciaux, sans limitation de montant
- Contrats de travail, dans le respect du point 3.1 de la présente délégation
- Marchés publics, sans limitation de montant
- Contrats de bail locatif
 - o En tant que bailleur, dans le cadre des délibérations 2015-11-19 autorisant la mise en location de l'Auditorium et 2016-10-06 autorisant la mise en location de la Barakason, et dans la limite des tarifs de location votés par le Conseil d'Administration
 - o En tant que locataire, dans le cadre des activités de l'établissement
- Demandes de subventions, sans limitation de montant

- dans le cadre des procédures d'attribution de subventions au bénéfice de l'établissement : Conventions d'objectifs annuels ou pluriannuels avec des collectivités territoriales, des services de l'État ou de l'Europe, conventions financières afférentes
- Contrats et conventions liés à l'activité de l'établissement avec des partenaires régionaux, nationaux ou étrangers visant à mettre en œuvre un projet de coopération européenne faisant l'objet de demandes de financements européens
- Contrats de services ou de prestations relatifs au fonctionnement général de la Soufflerie
- Contrats d'assurances et de mutuelle
- Contrats de vente ou cessions de biens mobiliers à titre onéreux, conformément aux décisions du conseil d'administration
- Contrats d'acceptation de dons et legs
- Concernant les délégations d'attributions des aides en cas de mise en place de dispositifs générés par la Soufflerie (type bourse ou autre), le directeur a pouvoir de décider et de signer des conventions avec les opérateurs culturels et artistiques de droit public et de droit privé ou des personnes morales de droit privé de tous secteurs, dans la limite de 50 000€ unitaire. Au-delà de ce montant, les propositions d'aides seront présentées pour délibération au conseil d'administration.
- Conventions de mise à disposition de biens immobiliers, mobiliers et de personnel, notamment avec la Ville de Rezé (cf Statuts de la Soufflerie, Article 21.1 - Apports en nature).
- Tous actes administratifs concourant au fonctionnement normal de l'établissement

2. Délégation de gestion de régies de Recettes et d'Avances

Vu la Délibération 2015-11-15 du 26/11/2015 : « Création d'une régie d'avances et d'une régie d'avances et de recettes » :

Par parallélisme des formes avec l'article 126 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le conseil d'administration donne délégation au directeur de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services. Cette délégation permet une plus grande souplesse et une meilleure réactivité dans la gestion des régies de recettes et d'avances.

Dans ce cadre, le conseil d'administration délègue à Monsieur Olivier Langlois, en qualité de directeur de l'établissement, la capacité, par décision et après avis conforme du comptable, de modifier et de supprimer les régies existantes ainsi que de créer, de modifier et de supprimer de nouvelles régies.

Chaque décision devra mentionner la présente délibération ayant donné délégation, et devra faire l'objet d'un avis conforme du payeur public.

3. Délégation en matière de gestion du personnel et de relation avec les institutions représentatives du personnel

Vu la délibération 2015-11-10 du 26/11/2015 : « Autorisation de recrutement, si nécessité de service, de CDD prévus au budget » :

Monsieur Olivier Langlois assure la direction de l'établissement et, à ce titre, a la responsabilité de veiller au respect de la législation du travail et des dispositions de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, ainsi que de gérer les relations tant individuelles que collectives avec les salarié·es de la Soufflerie.

3.1. Concernant les procédures de recrutement

Le Conseil d'administration donne pouvoir à Monsieur Olivier Langlois de

- procéder au recrutement et, le cas échéant, mettre fin au contrat de travail, du **personnel permanent** pour des postes décidés par le conseil d'administration ;
- nommer et recruter, et, le cas échéant, mettre fin au contrat de travail, du **personnel à durée déterminée** nécessaire à l'activité et au fonctionnement de l'EPCC ;
- recruter des emplois dans le cadre des différents dispositifs d'emplois aidés proposés par l'État.

3.2. Autorisation de subdélégation

En qualité de directeur, Monsieur Olivier Langlois est expressément autorisé par le conseil d'administration de la Soufflerie à déléguer à certain·es de ses collaborateur·trices et subordonné·es une partie des pouvoirs énumérés dans cette délibération.

4. Dispositions générales

Dans tous ces différents domaines, Monsieur Olivier Langlois dispose de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires pour exercer efficacement les pouvoirs qui lui sont délégués ; il lui appartient de s'assurer que les obligations qui s'imposent à la Soufflerie dans les domaines délégués sont efficacement respectées et mises en œuvre.

4.1. En matière d'hygiène et de sécurité

Pour mémoire, Monsieur Olivier Langlois a la responsabilité du respect de la réglementation applicable en matière d'hygiène et sécurité, notamment celle relative :

- aux conditions d'hygiène et de sécurité du travail sur les lieux de travail ainsi qu'aux cours des déplacements du personnel : prise de toutes initiatives utiles en vue de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et contrôle et mise en place de tous dispositifs de sécurité nécessaires pour assurer la sécurité des personnes ;
- aux établissements recevant du public ;
- aux équipements.

4.2. En matière judiciaire et/ou litiges

Conformément à la loi sur les EPCC et aux statuts de la Soufflerie, Monsieur Olivier Langlois, en qualité de directeur, représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, c'est-à-dire :

- représentation en justice : engagement et suivi de toutes instances devant toutes juridictions françaises ou étrangères ;
- signature de tous compromis et transactions en toutes matières ; désignation de tous arbitres ou médiateurs ;
- exécution des décisions judiciaires ou des transactions : saisies mobilières ou immobilières, inscriptions et main levée de privilèges ou hypothèques.

4.3. En matière d'amélioration et de structuration des politiques publiques en faveur de la culture

Dans le cadre de son mandat, Monsieur Olivier Langlois apporte une contribution aux débats européens et nationaux, régionaux et territoriaux sur l'évolution des politiques publiques en faveur des domaines sur lesquels l'établissement exerce ses missions.

À ce titre, il initie et participe de manière régulière :

- aux travaux des réseaux professionnels au plan régional, national, européen et international
- aux opérations de valorisation auprès des élu·es, des professionnel·les et des citoyen·nes des projets portés par l'établissement dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

Plus globalement, dans le cadre de son mandat et de l'exercice de ses missions, Monsieur Olivier Langlois entretient des relations régulières avec d'une part les élu·es – européen·es, nationaux, régionaux et locaux –, d'autre part les professionnel·les des arts et de la culture et des industries culturelles.

La délégation de pouvoir de Monsieur Olivier Langlois est valable pendant la durée de son mandat de directeur de la Soufflerie. Monsieur Olivier Langlois déclare connaître et accepter toutes les conséquences de la délégation de pouvoir qui lui est consentie par le conseil d'administration, et l'accepte expressément, en toute connaissance de cause.

La délégation de pouvoir est portée au vote.

Le Conseil l'adopte à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

8.1 Point d'information sur la Convention de Mises à Disposition entre la Ville de Rezé et la Soufflerie

Une Convention de Mises à Disposition de biens immobiliers, mobiliers et de personnel de la Ville de Rezé à la Soufflerie a été signée le 04/01/2021. Elle expire le 31/12/2023. Un avenant sera signé pour la reconduire sur l'année 2024.

Stéphanie Béziau : explique que cet avenant d'une année permettra de mener un travail de réflexion avec Olivier Langlois durant l'année 2024. Les mises à disposition de la Ville représentaient 470 000€ en 2022. La valorisation 2023 sera plus importante du fait de l'évolution du coût des fluides.

8.2 Point d'information sur le Contrat de Partenariat entre le chœur Aria Voce et la Soufflerie

Un Contrat de Partenariat entre le chœur Aria Voce et la Soufflerie a été signé le 11/10/2021. Il expire le 31/12/2024. Il a pour objet l'engagement de la Soufflerie à soutenir l'association Aria Voce à raison d'au moins 2 productions par an pendant 3 ans (2022-2023-2024). Il stipule que 6 mois avant son échéance, une réunion bilan sera organisée afin d'envisager la suite donnée à ce contrat de partenariat.

DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le prochain Conseil d'Administration de la Soufflerie aura lieu le Jeudi 22 Février 2024 à 18h à la Barakason

Agnès Cabaret Martinet : demande ce qu'il en est de l'installation d'un totem directionnel qui avait été évoquée pour mieux indiquer l'emplacement de la Barakason ?

Cyril Jollard : explique qu'il n'a pas semblé judicieux en fin de mandat de relancer la question, à un moment de concertation des acteurs sur l'avenir de la Barakason. Il a semblé plus pertinent de laisser la place au projet d'Olivier Langlois. Cette question du totem rejoint l'enjeu de la signalétique à Rezé et relève en effet d'une réflexion à poursuivre.

La séance est levée à 20h35.

